

RIO Francis / RIO Véronique  
53 rue Jean Jaurès  
92270 Bois-Colombes

Résidence secondaire :  
7 route des Mésanges  
72600 Montrenault (Saosnes)

Mail : [veronique.rio@hotmail.com](mailto:veronique.rio@hotmail.com)

Por : 06 63 18 18 55

Bois-Colombes le 22 Janvier 2017

Par le présent courrier nous tenons à exprimer notre profond désaccord avec l'implantation de 6 éoliennes proche de notre résidence secondaire.

Non content de provoquer des nuisances sonores, visuel, un impact sur la santé (principe de précaution) ce projet va provoquer une dépréciation pécuniaire du bien que nous venons d'acheter.

Concernant ce projet nous avons retenu ci-après les points négatifs :

- **Nuisances sonores** : ces éoliennes d'une puissance très élevées (19.8 MW) par rapport à d'autre projet en cours (12 MW / 6 éoliennes, 10 MW/ 5 éoliennes)
- **Nuisances visuelles** : la hauteur et l'envergure des pâles nous paraît trop imposantes et disproportionnées par rapport à la proximité des habitations et monuments historiques répertoriés.
- **Santé** : Beaucoup d'articles font état d'impact de l'implantation d'éoliennes trop proche d'habitation dégradation du sommeil, migraines, bruit constant -> dégradation du cadre de vie. Le principe de précaution doit prévaloir sur tout le reste (le corps médical préconise une distance de 1500 m des habitations).
- **Valeur immobilière** : l'impact de l'implantation d'un parc éolien a été démontré sur le prix de vente des biens immobiliers dans toute la France.
- **Arrêté préfectoral de 2011** qui n'a pas retenu notre zone comme compatible à l'implantation d'éoliens (voir document joint).
- **Conflits d'intérêts** : Nous voudrions être sûr que ce principe à bien été respecté et n'est entaché d'aucune irrégularité.

Dans le document d'étude du projet il est fait mention **d'une bonne acceptabilité de la population locale** (outre les communes de Vézot et de Saint-longis directement concernées), toutes les autres communes avoisinante n'ont pas été informées de ce projet (saosnes, montrenault, panon, pizieux, Saint Rémy du val, ...)

L'implantation même du site laisse apparaître certaines incertitudes :

- 2 éoliennes localisées en zone V (zone archéologique signalé / DRAC)
- Grande partie classée en zone de sensibilité très élevée au risque d'inondation par remontée de la nappe sédimentaire.
- Zone exposée au risque de tempête.
- Mesures sonores établis faisant apparaître des dépassements par rapports aux normes réglementaires (quid des solutions pérennes pour le bridage adéquates !)

De plus les photomontages ont été réalisés de façon à amoindrir et minimiser l'impact visuel de ce parc éolien.

En conclusion bien que très attaché à l'écologie en général celle-ci ne doit pas se faire au détriment de la population à des fins purement pécuniaires. Nous sommes donc contre ce projet qui n'apporte rien de vraiment intéressant pour la région.

Quand est-il si après plusieurs années de fonctionnement celles-ci devaient être démantelées (pas rentable – faillite du promoteur – norme sur la santé entraînant une nouvelle réglementation)

Et pour finir cette citation très juste qui démontre cette tromperie écologique :

**Un ministre britannique de l'énergie, John Hayes, à dresser en une phrase le bilan de l'éolien :  
« Les énergies renouvelables doivent prouver à la fois leur insertion environnementale et leur performance économique. Les éoliennes ne franchissent aucune de ces deux conditions. »**

Hors aléas nous nous rendront à la permanence de saint-longis pour nous entretenir avec la personne chargée de recueillir les avis des habitants concernant ce projet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

RIO Véronique / Francis